

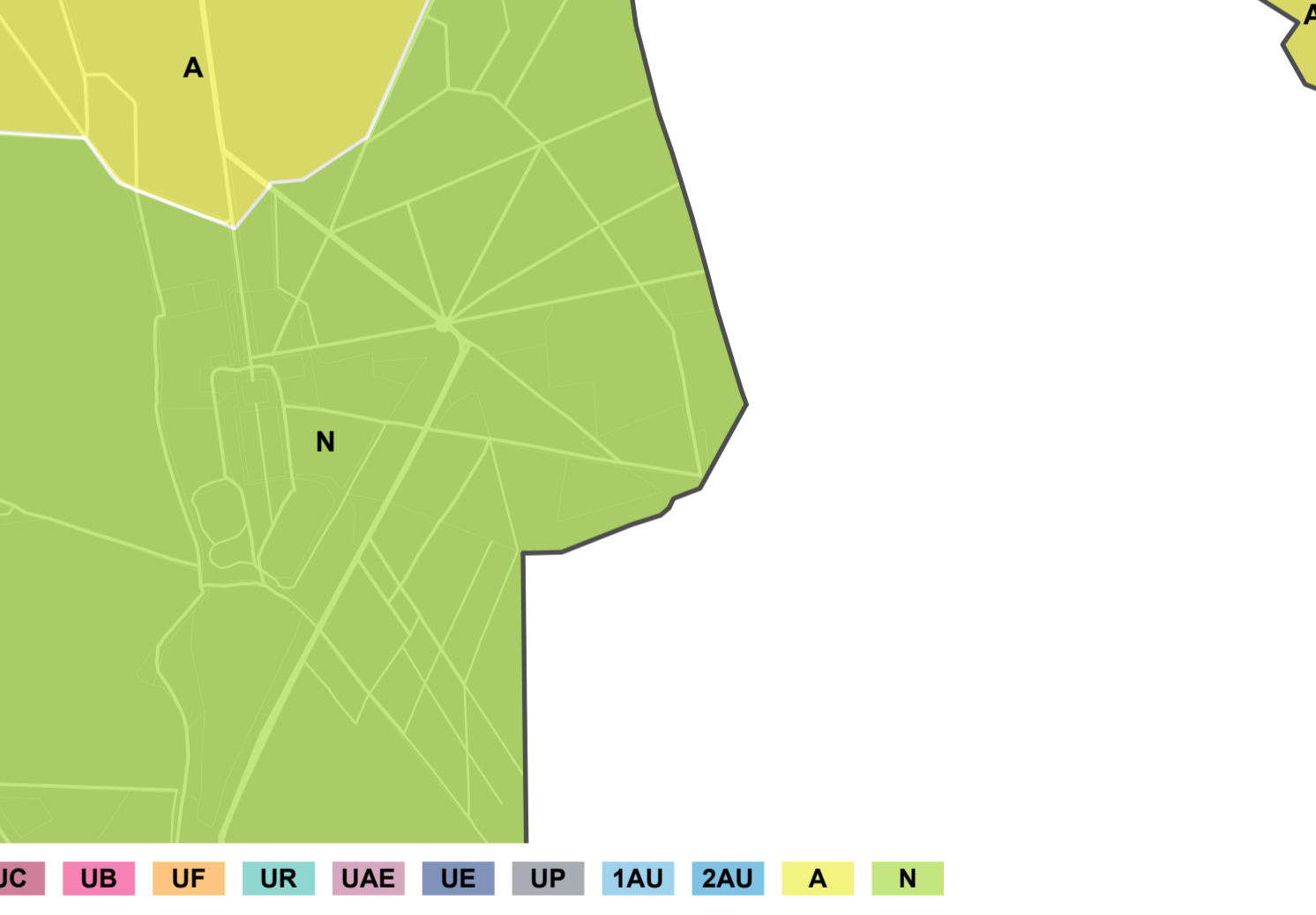
Format d'origine : 1664mm x 914,4mm  
Echelle de la planche : 2000e

PLU ORLÉANS MÉTROPOLITAIN  
- PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017  
- PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022  
- PLUM mis à jour par arrêtés du 10/07/2022 et du 10/11/2023 (M51)  
- PLUM modifié par délibération du conseil métropolitain du 22/05/2023, du 16/11/2023 (M51)  
- Modification 2 engagée par arrêté du 02/08/2023

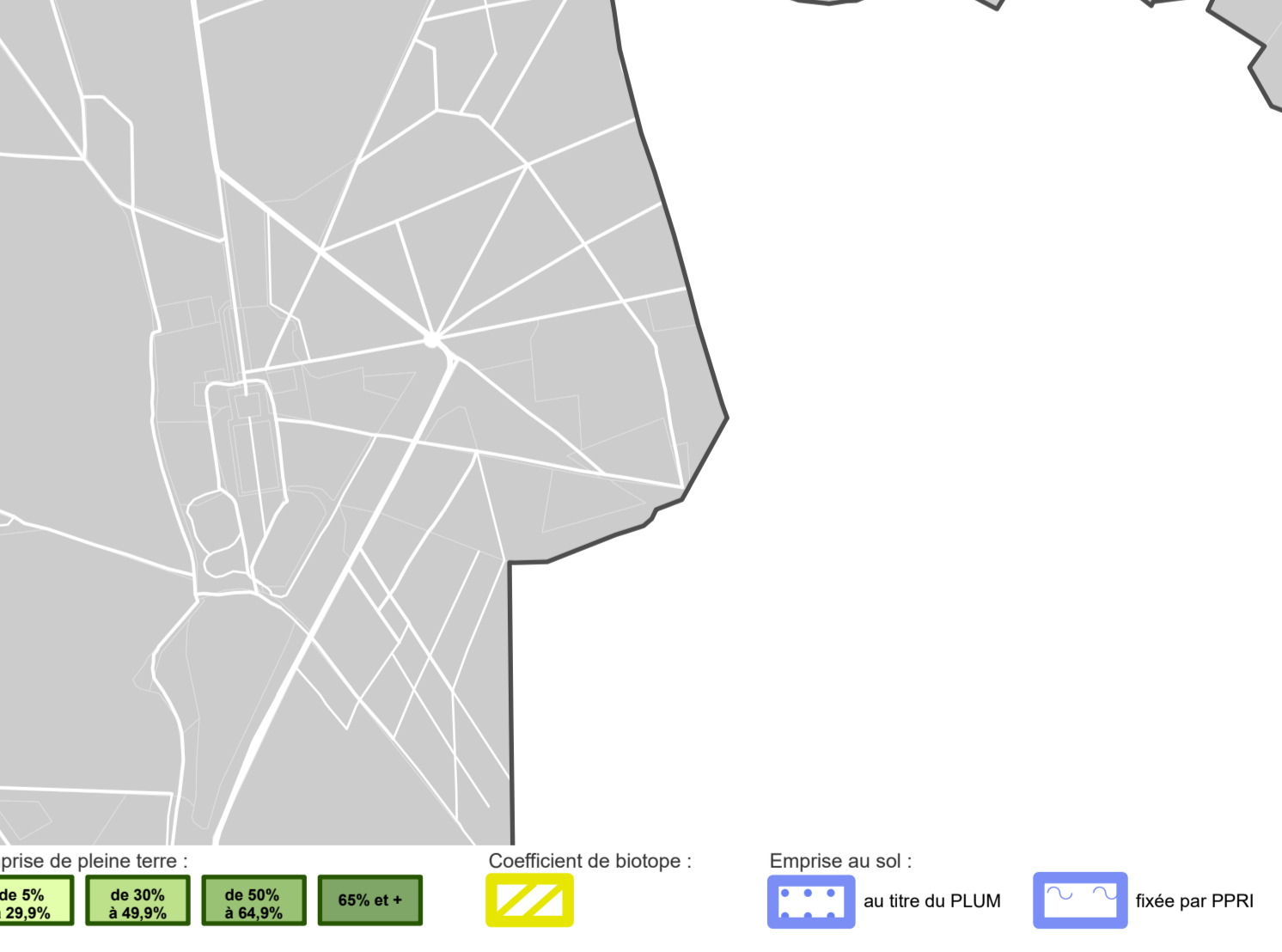
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
UC - zone Urbaine de Centralité	Cône de vue et perspective exposé
UCZ - zone Urbaine de Centralité Zonée	Actes protégés
UCZC - zone Urbaine de Centralité Zonée Centralité	Limites locales
UCZCZ - zone Urbaine de Centralité Zonée Centralité Zonée	Alignement d'arbres
UB - zone Urbaine de Banlieue	Plan de voirie
UBZ - zone Urbaine de Banlieue Zonée	Boisement urbain et espace d'ornement
UBZC - zone Urbaine de Banlieue Zonée Centralité	Espaces touristiques
UBZCZ - zone Urbaine de Banlieue Zonée Centralité Zonée	Justes bords et passages
UF - zone Urbaine de Fonction	Frange agricole ou paysagère
UFZ - zone Urbaine de Fonction Zonée	Zone formelle et d'aménagement hydraulique
UFZC - zone Urbaine de Fonction Zonée Centralité	
UFZCZ - zone Urbaine de Fonction Zonée Centralité Zonée	
UA - zone Urbaine d'Activité	
UAZ - zone Urbaine d'Activité Zonée	
UAZC - zone Urbaine d'Activité Zonée Centralité	
UAZCZ - zone Urbaine d'Activité Zonée Centralité Zonée	
EA - zone d'Équipement	
EAZ - zone d'Équipement Zonée	
EAZC - zone d'Équipement Zonée Centralité	
EAZCZ - zone d'Équipement Zonée Centralité Zonée	
ZA - zone d'Activité à Urbaniser dans un 2e temps	
ZA2 - zone d'Activité à Urbaniser dans un 2e temps	
ZA2C - zone d'Activité à Urbaniser dans un 2e temps	
ZA2CZ - zone d'Activité à Urbaniser dans un 2e temps	
A - zone Agricole	
N - zone Naturelle	
TMIM - Indice de taille minimale de logements (DC-3.3.2)	

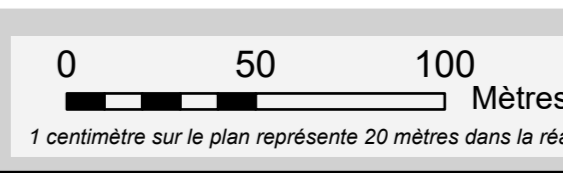
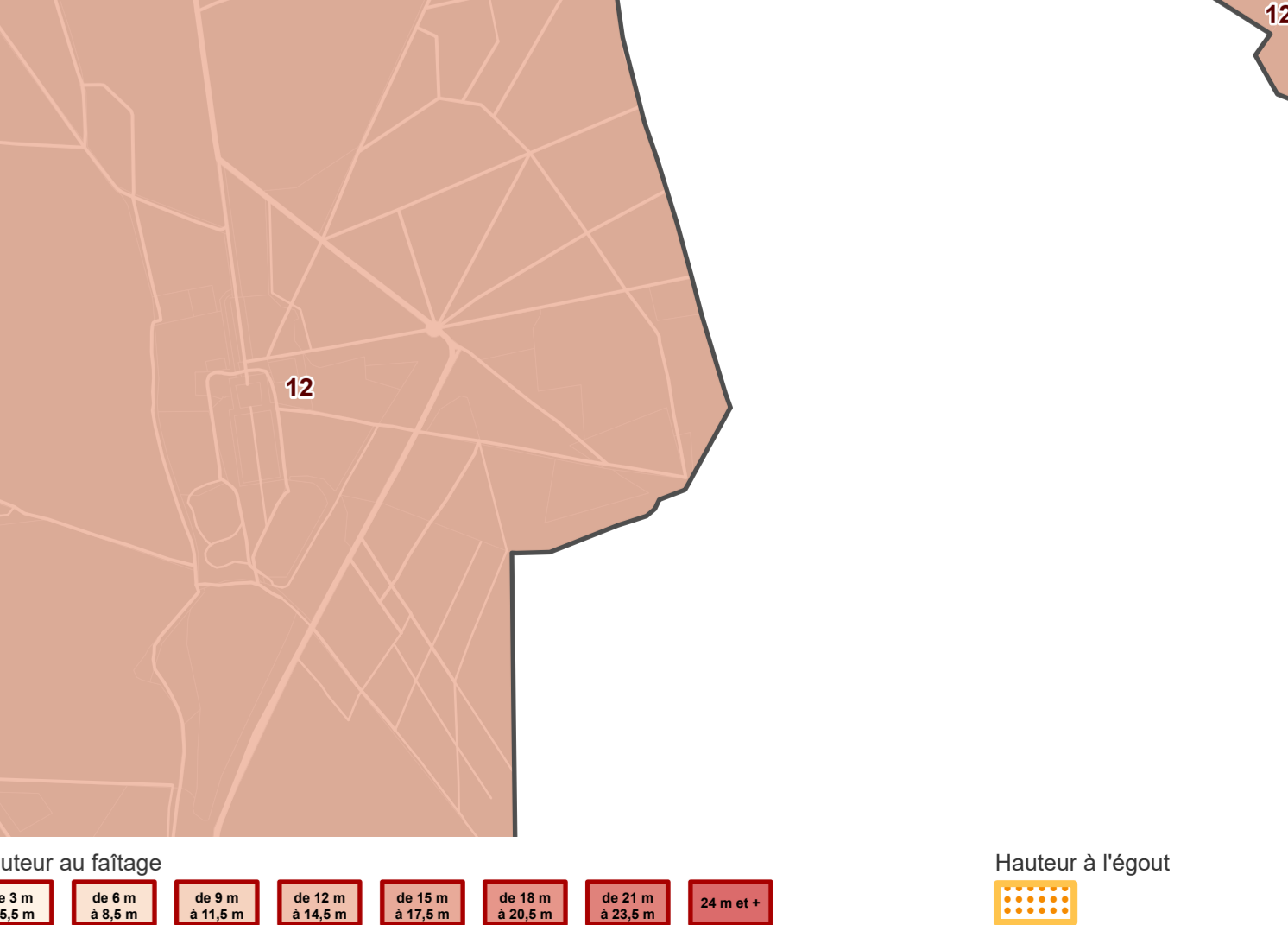
EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS



0 50 100 Mètres  
F continue aux 200m représente 20 mètres au sol

